# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 4 juin 2015 1.2

## ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DES DECISIONS MUNICIPALES

PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE

DU 7 MAI 2015, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 7 mai 2015, les décisions municipales suivantes ont été prises :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2015.26 | Location de bouteilles de gaz pour les ateliers municipaux - Approbation d'une convention à passer avec AIR LIQUIDE France Industrie (ALFI)  *Mise à disposition, pendant une durée de 5 ans, d'un emballage gaz médium – 285,00 € pour les 5 ans* | 11 mai 2015 |
| 2015.27 | Vente en ligne de billets de spectacles - Approbation d'un contrat de mise à disposition du logiciel Satori On Line  Passé avec le groupe DIGITICK de Paris pour un montant annuel de 1 684,92 € HT. | 11 mai 2015 |
| 2015.28 | Rénovation des sols souples du parc Beaulieu, du parc du Pontet et du groupe scolaire les Sables - Approbation du marché  *Passé avec la société SOL FROMENT de Alleyrat (19) pour un montant de 34 981,19 € TTC* | 11 mai 2015 |
| 2015.29 | Acquisition d'un camion d'occasion pour le service Parcs et paysages durables - Déclaration du marché infructueux  *Aucune offre n'ayant été remise dans les délais – Relance en consultation directe auprès de prestataires susceptibles d'être intéressés* | 11 mai 2015 |

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions.